

Informations générales sur cette obligation de négocier

16 questions - 16 réponses

Si l'**obligation d'emploi de 6 % des personnes handicapées** (loi du 10 juillet 1987) est maintenant connue des entreprises, l'**obligation de négocier** en faveur des travailleurs handicapés semble beaucoup moins établie.

Ce sujet fait pourtant partie intégrante des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) que les entreprises du secteur privé, où sont constituées une ou plusieurs sections syndicales et dont le siège social est en France, doivent conduire.

Vous vous demandez peut-être comment on peut négocier sur l'emploi des travailleurs handicapés. Mais également pour quoi faire ? Quels intérêts possibles ?

La **négociation** sur ce sujet **peut aboutir à plusieurs issues** - voir question 10

Leurs contenus et impacts sur l'entreprise sont différents. Les connaissez-vous ?

Quelles sont vos connaissances concernant la négociation obligatoire en faveur des travailleurs handicapés.

Cliquez sur la question pour activer la réponse

Q1 Depuis quand existe l'obligation de négocier en faveur de l'emploi des TH ?

Q2 Quels salariés bénéficient de cette négociation ?

Q3 Dans le cadre de la NAO, quels sont les objets obligatoires sur lesquels doivent porter la négociation ?

Q4 Qui est concerné par l'obligation de négocier ?

Q5 Qu'est-ce que le taux d'emploi des TH ?

Q6 L'entreprise doit-elle négocier sur l'emploi des TH même si son taux d'emploi est atteint ?

Q7 L'entreprise est-elle obligée de négocier en l'absence de DS ?

Q8 L'entreprise doit-elle négocier tous les ans, si elle a déjà signé un accord d'entreprise sur ce sujet ?



Informations générales sur cette obligation de négocier 16 questions - 16 réponses

Q9 L'entreprise est-elle soumise à l'obligation de négocier à son niveau, s'il existe un accord sur le sujet des TH au niveau du groupe ?

Q10 Quelles sont les 3 issues possibles de cette démarche de négociation ?

Q11 En quoi la négociation sur l'emploi des TH, qu'elle soit au niveau de la branche, du groupe ou de l'entreprise, peut permettre de s'acquitter de la contribution auprès de l'organisme collecteur ?

Q12 À qui doit-on envoyer les résultats de la négociation ?

Q13 En quoi c'est utile pour l'Unité Territoriale de la Direccte de recevoir les résultats des négociations ?

Q14 En quoi c'est utile pour la direction et les DS d'engager une démarche de négociation sur ce sujet ?

Q15 Quelles informations doivent être communiquées aux Instances Représentatives du Personnel sur l'emploi des TH ?

Q16 Quel document doit être établi au sujet de l'obligation d'emploi des TH ?

Pour en savoir plus, les textes officiels...

L'obligation d'emploi en faveur des travailleurs handicapés

- Site de l'Agefiph, espace « Entreprises » :

[En savoir plus](#)

- Site du ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, des Solidarités et de la Ville, fiche pratique « travailleurs handicapés » :

[En savoir plus](#)